



Village de Pointe-Fortune

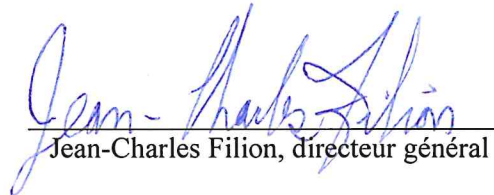
CONVOCATION

Par la présente, tous les membres du conseil du Village de Pointe-Fortune sont convoqués à une séance ordinaire du conseil, au lieu ordinaire des séances du conseil, **LUNDI LE 6 JUIN 2022, à 19h30 heures**. Les points suivants seront discutés, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.
3. Certificat de disponibilité de crédit et approbation des comptes payables au 6 juin 2022.
4. Dépôt de la correspondance et des documents reçus.
5. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financiers de la municipalité.
6. Adoption du règlement numéro 397-2022 remplaçant le règlement numéro 381-2020 relatif à la circulation (RMH 399-2020).
7. Autorisation de paiement pour les frais en service professionnels en ingénierie pour une demande de certificat d'autorisation dans le cadre du projet de rehaussement de la rue Réal-Larocque.
8. Octroi du contrat d'une firme d'ingénierie pour l'expertise structurale de la tour d'observation et des deux belvédères du sentier éco-récréatif de la Pointe.
9. Octroi d'un contrat pour la caractérisation écologique et la rédaction d'un rapport pour une demande d'autorisation au MELCC dans le cadre des travaux de rehaussement d'une partie de la chaussée de la rue Réal-Larocque.
10. Demande d'un permis de rénovation extérieure pour le 666 rue Tisseur soumis au PIIA.
11. Autres sujets :
 - a) _____
 - b) _____
12. Période de questions.
13. Levée de la séance.

2 juin 2022


Jean-Charles Filion, directeur général
